



semaine
— de l'entreprise
coopérative BTP —

**L'ENTREPRISE
COOPÉRATIVE BTP,
UN MODÈLE
D'ENTREPRISE OÙ...**



**Les salariés ont
le pouvoir de décider**

Les salariés détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote.



**Chaque associé dispose
d'un droit de vote égalitaire**

La démocratie prévaut, quel que soit le capital détenu. Le principe : un homme = une voix.



**Les dirigeants
sont choisis par les salariés**

Ce sont les dirigeants qui pilotent la société au quotidien, mais ils sont élus en assemblée générale.



**Une part des bénéfices
est systématiquement
dédiée à conforter l'avenir
de l'entreprise**

La part des bénéfices mise en réserves contribue à consolider les fonds propres et à conforter l'avenir et la pérennité de l'entreprise.



**Les bénéfices sont
équitablement répartis**

Les profits sont distribués entre les salariés (participation et intéressement), les réserves de la Scop et les associés (dividendes).

Pilotée par le CCCA-BTP et organisée en partenariat avec la Fédération des SCOP du BTP, la Semaine de l'entreprise coopérative BTP, permet de faire découvrir le modèle de l'entreprise coopérative dans le secteur de la construction auprès des apprentis en formation aux métiers du bâtiment et des travaux publics.

C'est l'occasion d'accompagner des apprentis futurs entrepreneurs, qui achèvent leur parcours de formation, dans la réalisation de leur projet professionnel.

Les 600 sociétés coopératives du BTP se mobilisent en région, pour venir à la rencontre des jeunes en formation au sein des centres de formation, qui souhaitent participer à cette initiative inédite.

semaine 
— de l'entreprise
coopérative **BTP** —

L'AVENTURE COOPÉRATIVE...

Ils sont de plus en plus nombreux
à choisir de la vivre.
Pourquoi pas vous ?

DU 17 AU 21 MARS 2025



**Une semaine pour découvrir le modèle
de l'entreprise coopérative BTP.**

#SEMAINECOOPBTP



PLUS D'INFOS SUR
www.ccca-btp.fr

CCCA 

